

DOSSIER DE CANDIDATURE – SAISON 2024-2025



PÔLE ESPOIRS TIR À L'ARC DES PAYS DE LA LOIRE



CREPS – La Chapelle-sur-Erdre

Catégorie en 2023/2024 : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème} année (rayer la mention inutile)

Informations Personnelles :

Nom : Prénom :

Licence n° : Date et lieu de naissance :/...../..... à

Adresse complète :

.....

Code Postal : Ville :

Tél fixe : Tél Portable :

Adresse mail :@.....

Informations du responsable légal de l'archer :

Nom : Prénom :

Qualité : Père / Mère / tuteur

Adresse complète :

.....

Code Postal : Ville :

Tél fixe : Tél professionnel : Tél Portable :

Adresse mail :@.....

Accord des parents ou tuteurs légaux de l'enfant :

Je soussigné(e), père, mère ou tuteur légal de propose la candidature de mon enfant à l'entrée au Pôle Espoirs des Pays de la Loire pour la saison 2024/2025.

Commentaires :

A Le

Signature(s) :

Dossier à retourner avant le 29 mars 2024 aux adresses courriel suivantes :

Marina DUBORPER (CTN - coordinatrice du PE) : m.duborper@ffta.fr
Olivier TAVERNIER (entraîneur responsable du PE) : o.tavernier@ffta.fr
Frédérique PONTOIZEAU (secrétariat du CR) : secretariat@arc-paysdelaloire.fr

Comité Régional des Pays de la Loire de Tir à l'Arc
Maison des Sports
44, rue Romain Rolland
BP 90312 - 44103 NANTES Cedex 4
Tél. : 02 40 46 30 84

Réservé au Président de club :

Je soussigné(e),
Président du club de
reconnait avoir pris connaissance de la candidature de
pour l'entrée au Pôle Espoirs des Pays de la Loire pour la saison 2024/2025.

A Le

Signature :

Commentaires :

Réservé à l'entraîneur de club :

Je soussigné(e),
Entraîneur de.....
reconnait avoir pris connaissance de sa candidature pour l'entrée au Pôle Espoirs des Pays de la Loire pour la saison 2024/2025.

A Le

Signature :

Commentaires :

Accord de l'archer :

Je soussigné(e),.....
propose ma candidature à l'entrée au Pôle Espoirs des Pays de la Loire pour la saison 2024/2025.

A Le

Signature:

Commentaires :

Dossier à retourner avant le 29 mars 2024 aux adresses courriel suivantes :

Marina DUBORPER (CTN - coordinatrice du PE) : m.duborper@ffta.fr
Olivier TAVERNIER (entraîneur responsable du PE) : o.tavernier@ffta.fr
Frédérique PONTOIZEAU (secrétariat du CR) : secretariat@arc-paysdelaloire.fr

Comité Régional des Pays de la Loire de Tir à l'Arc
Maison des Sports
44, rue Romain Rolland
BP 90312 - 44103 NANTES Cedex 4
Tél. : 02 40 46 30 84

- Envoi des candidatures pour le 29 mars 2024 au plus tard aux adresses mentionnées ci-dessous
- Une pré-sélection sera faite courant mars, sur les critères suivants :
 - Niveau de performance TAEI 2023
 - Niveau de performance en salle 2024
 - Catégories d'âge
 - Les admissibles pour la suite ci-dessous du processus seront informés le 2 avril 2024.
- Invitation des postulants présélectionnés sur deux journées de stage – évaluations : les 20 et 21 avril 2024 au CREPS Pays de la Loire (les frais de transport et d'hébergement seront à la charge des familles)
- Une phase de consultation des résultats TAEI de la saison sportive 2024 en cours suivra
- Distribution des dossiers de préinscription pour l'établissement scolaire CENS lors du stage d'évaluation, les 20 et 21 avril 2024 (remise en main propre)
- Date limite de retour des dossiers scolaires le 3 mai 2024
- La commission régionale d'admission détermine la liste des archers composant le Pôle Espoirs fin mai 2024.
- La décision finale concernant l'effectif 2025 sera communiquée la première semaine de juin 2024, à l'issue de la réunion de l'ensemble des responsables de Pôles du CREPS.

Dossier à retourner avant le 29 mars 2024 aux adresses courriel suivantes :

Marina DUBORPER (CTN - coordinatrice du PE) : m.duborper@ffta.fr
Olivier TAVERNIER (entraîneur responsable du PE) : o.tavernier@ffta.fr
Frédérique PONTOIZEAU (secrétariat du CR) : secretariat@arc-paysdelaloire.fr

Comité Régional des Pays de la Loire de Tir à l'Arc
Maison des Sports
44, rue Romain Rolland
BP 90312 - 44103 NANTES Cedex 4
Tél. : 02 40 46 30 84

Cadre réservé au Comité Régional des Pays de la Loire :

Avis technique de la Commission de Sélection :

Rappel tarifs 2023 :

Coût CREPS :

- Chambre double – pension complète : 5050.00 €
- Chambre individuelle – pension complète : 5 400.00 €

Les chambres sont utilisées à ce tarif mentionné uniquement durant les périodes scolaires.

Dès la fin des cours pour des périodes vacances scolaires, le jeune à obligation à enlever toutes ses affaires de la chambre.

Coûts CENS (scolarité) :

- Tarif collégien : 1 350.00 € dont 100.00 € de matériel informatique
- Tarif lycéen : 2 550.00 € dont 100.00 € de matériel informatique

Soit l'année scolaire 2022/2023 au Pôle Espoirs :

- Pour un collégien en chambre double – PC et scolarité : 6 400.00 €
- Pour un collégien en chambre individuelle – PC et scolarité : 6 750.00 €
- Pour un lycéen en chambre double – PC et scolarité : 7 600.00 €
- Pour un lycéen en chambre individuelle – PC et scolarité : 7 950.00 €

Compte tenu du contexte économique actuel, les tarifs de la prochaine saison pourraient subir une augmentation.

Prise en charge financière :

Participations	
Famille	
Comité Régional de l'archer	
Comité Départemental de l'archer	
Club de l'archer	
Autre(s)	
Total :	

Date :

Signature du Président du Comité Régional :

Signature du Conseiller Technique National :

Dossier à retourner avant le 29 mars 2024 aux adresses courriel suivantes :

Marina DUBORPER (CTN - coordinatrice du PE) : m.duborper@ffta.fr
Olivier TAVERNIER (entraîneur responsable du PE) : o.tavernier@ffta.fr
Frédérique PONTOIZEAU (secrétariat du CR) : secretariat@arc-paysdelaloire.fr

Comité Régional des Pays de la Loire de Tir à l'Arc
Maison des Sports
44, rue Romain Rolland
BP 90312 - 44103 NANTES Cedex 4
Tél. : 02 40 46 30 84